

# *Patrimoine militaires en milieux urbains : réussites et combats à mener*

Christophe POMMIER

L'objectif de cette communication est de découvrir quelques projets de réhabilitation de patrimoines militaires réussis, d'origines et de destinés différentes. Des sites en attente d'une reconversion, parfois cruciale pour leur avenir, seront également présentés.

Aujourd'hui, si une partie des patrimoines militaires sont encore utilisés par le ministère de la Défense, d'autres sont à l'abandon. Les réalisations présentées montrent que le ministère de la Défense est prêt à vendre son patrimoine inutilisé en cas de reprise intéressante, et que des collectivités sont désireuses d'intégrer ces bâtiments à leur politique de développement urbain, chose rare il y a une trentaine d'années. De plus, elles ont généralement su exploiter le potentiel de ces immenses constructions.

L'un des enjeux est de pouvoir préserver ce patrimoine aussi magnifique que divers, et à chaque fois porteur d'une partie de notre histoire, parfois ancienne, mais qui peut être également très proche, touchant parfois jusqu'à notre propre famille (ouvrages de la ligne Maginot ou encore des casernements du contingent aujourd'hui désaffectés).

Cette préservation est importante et doit pouvoir permettre une réhabilitation pour des sites délaissés, réhabilitation qui peut être culturelle et touristique mais qui peut également être fonctionnelle ou économique. Car au-delà de la perte que constitue pour une commune le départ d'une importante activité liée à la présence des armées, la libération des emprises militaires peut constituer un atout. Désenclaver et équiper un terrain de plusieurs hectares en centre-ville est une opportunité rare qui permet de pallier une carence en matière d'habitat, d'installer de nouvelles entreprises, ou – si l'édifice le permet – d'augmenter son potentiel touristique.

Quatre projets, réussis ou en prenant le chemin, seront donc détaillés, ainsi qu'un projet en plein pourparlers. Il sera également question d'un ouvrage en voie d'abandon et ne bénéficiant pas de projets de reconversion malgré son implantation en milieu urbain.

## **I- RÉHABILITATION D'ENCEINTES MILITAIRES FORTIFIÉES**

### **A- LE FORT VAUBAN DE NÎMES**

Construit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le fort Vauban accueille aujourd'hui la Faculté de droit, d'économie et de lettres de l'Université de Nîmes, ainsi que la présidence de l'université.

L'histoire de ce fort commence le 18 octobre 1685 avec la révocation de l'édit de Nantes. Craignant des mouvements de soulèvement protestants à Nîmes, Louis XIV décide la construction d'une citadelle pour contrôler la ville, malgré les protestations nîmoises. En 1686, les plans du fort sont dressés par Jean-François Ferry, un « émule » de Vauban, et sa construction commence l'année suivante. L'emplacement choisi est situé hors de l'enceinte de la ville, sur un coteau, aujourd'hui proche du centre-ville, qu'il domine. Le fort est achevé en 1688.

Durant la guerre des Camisards (1701-1704) le fort résiste aux assauts protestants. Au XVIII<sup>e</sup> siècle il sert occasionnellement de prison, et en 1792, avec la Révolution française, il le devient définitivement. En 1820, la prison devient « Maison centrale de détention pour le département du Gard », et ce jusqu'en juin 1991.

En 1991, la nouvelle vie du fort se dessine avec son rachat par la ville de Nîmes afin d'y implanter une université en lien avec le centre-ville.

Les travaux d'adaptation à cette nouvelle fonction sont dirigés par l'architecte italien Andrea Bruno et le 11 octobre 1995 est inauguré le nouveau centre universitaire sur le site du fort Vauban.

La reconversion a été financée par la ville de Nîmes, le département du Gard, la région Languedoc-Roussillon et l'État, pour un coût total d'environ 16,6 millions d'euros. Cette reconversion a été réalisée avec la participation du projet européen RehabiMed, qui a pour objectifs la réhabilitation et la valorisation de l'identité et du patrimoine méditerranéen.

Andrea Bruno a voulu « parvenir à un résultat équilibré entre création et innovation, où la sauvegarde de l'existant et la réalisation de nouveaux volumes soient nettement visibles ».

La réhabilitation concerne les bastions, qui accueillent des espaces d'enseignement et une cafétéria ; et le bâtiment principal, où se trouvent les locaux administratifs.

Les nouveaux bâtiments se voient affectés à d'autres espaces d'enseignement, ainsi qu'à la bibliothèque universitaire. Celle-ci, située au centre du fort, est, avec la place centrale, le point de convergence des activités des étudiants et des enseignants.

Des éléments infrastructurels (passerelles, rambardes, boisements, etc.) viennent compléter l'ensemble. Ainsi, l'accès sud du fort, par une rampe inclinée qui, pendant longtemps, a été la seule liaison, très contrôlée, entre l'extérieur et l'intérieur, est conservé comme entrée principale pour qui vient du centre de la ville.

Andrea Bruno voulait également « retrouver la mémoire visible d'un passé respecté et d'un présent qui réponde aux exigences d'une nouvelle utilisation ». Ainsi, les deux amphithéâtres de 600 places sont dissimulés entre l'escarpe et la contrescarpe, servant de passerelles, tout en laissant libre un chemin de promenade courant dans les douves. Celui-ci est accessible à tous, et n'interfère pas sur le bon déroulement des cours dispensés au sein de cette université.

Fig. 1.  
Le fort Vauban de  
Nîmes (vue d'un  
des amphithéâtres).  
(Crédit : A.  
Herland)





Fig. 2.  
Fort Vauban de  
Nîmes (Face nord :  
la bibliothèque et le  
bastion nord-ouest).  
(Crédit A. Herland)

Pour RehabiMed « Ce projet est une réussite, il se dégage de l'édifice nouvellement réhabilité une bonne lisibilité des éléments anciens et nouveaux, tout en mettant en valeur les remparts, les douves et les chemins de ronde, les interventions modernes ont été marquées par des teintes et des textures différentes (ciment et acier). Le bâtiment abritant les amphithéâtres enjambe les douves, afin de donner aux espaces le volume nécessaire ; de nouvelles ouvertures et fermetures sont organisées pour surprendre et éveiller, s'inspirant de la topologie rusée de l'architecture militaire et carcérale ».

La ville et la région possèdent un patrimoine réhabilité rare et précieux, malheureusement, elles n'orientent pas leur communication sur celui-ci, malgré les points d'intérêts multiples que représentent le fort en tant que tel, le projet de reconversion et le nom d'Andrea Bruno. Il est vrai que la ville de Nîmes possède un patrimoine historique et architectural exceptionnel, et que la région Languedoc-Roussillon possède d'autres atouts touristiques. Cependant, cette absence d'explication et de valorisation du projet de réhabilitation fait que les étudiants ne connaissent pas l'histoire de leur lieu d'étude et des problématiques qui y sont liées.

#### B- LE FORT D'ISSY-LES-MOULINEAUX

Le fort d'Issy-les-Moulineaux, construit durant la Monarchie de Juillet, fait partie de la première ceinture de forts destinés à défendre Paris.

En 1999, un accord entre le ministère de la Défense et la ville d'Issy-les-Moulineaux va permettre à celle-ci de le transformer en un Fort Numérique.

Le projet est fortement soutenu par André Santini, maire d'Issy-les-Moulineaux, et s'inscrit dans la logique de développement de la ville. Celle-ci est l'une des villes les plus internautes de France et se veut à la pointe des nouvelles technologies de l'information et de la communication pour ses habitants.

Le fort constituera un nouveau quartier résidentiel de 12 hectares et sera non seulement un lieu de vie, ouvert sur le reste de la ville, mais également un espace d'application des nouvelles technologies, une sorte de cyber-quartier, grâce à l'installation d'un Intranet de quartier, et à la présence de logements dits « intelligents », car équipés en produits domotiques et connectés à l'internet à très haut débit.

De plus, le Fort Numérique s'inscrit dans une démarche de qualité environnementale, tant dans ses techniques et matériaux de construction, que par les installations à vocation écologique qui y seront présentes : collecte automatique et tri sélectif des déchets, utilisation des énergies renouvelables (géothermie, panneaux photovoltaïques, etc.).

Le plan général, ainsi que chaque bâtiment en particulier, sont étudiés selon l'influence du soleil, du vent, afin d'engendrer un maximum de bien-être pour les futurs habitants. Le fort numérique tendrait donc vers un concept d'« Éco-polis ».

La construction du siège de la Direction générale de la Gendarmerie nationale est également prévue à l'extérieur de l'enceinte du fort, ce qui explique la présence de logements de fonction au sein de celui-ci.

Le programme de construction, qui s'étend sur 100 000 mètres carrés, comprend les éléments suivants :

- 1 200 logements (dont 1/4 réservés pour le ministère de la Défense) ;
- 1 240 mètres carrés de commerces de proximité ;
- une école maternelle et élémentaire ;
- une crèche ;
- des équipements culturels dédiés aux nouvelles technologies ;
- un lieu de mémoire et d'histoire du fort d'Issy ;
- un lieu d'accueil pour les autistes ;
- des espaces publics (voiries internes, espaces verts, boulodrome, chemin de garde...).

La livraison des bâtiments prévue de 2010 à 2013.

Le fort sera donc reconverti en une sorte de cité numérique, un quartier dont le cœur virtuel sera la mise en place d'un Intranet local, par qui transitera toute l'information. Tout le pari du Fort Numérique consiste à rendre cet Intranet suffisamment riche et convivial pour que les habitants le consultent ou interagissent avec lui plusieurs fois par jour. Il sera à la fois une vitrine et un élément important de la cohésion du quartier.

Les casemates du fort hébergeront un centre de ressources tourné vers le public, mettant à sa disposition des technologies d'avant garde. Ce centre sera conçu comme une ambassade des nouvelles technologies, avec un but pédagogique. Le public viendra pour voir et comprendre de manière concrète « comment ça marche ».

Le fort n'étant pas situé dans le centre même d'Issy, l'idée d'un téléphérique urbain avait été évoquée afin d'améliorer ses liaisons avec les quartiers centraux d'Issy. Mais le projet n'étant pas adapté, il a depuis été abandonné.

Des voix se sont élevées pour protester contre la construction d'immeubles sur le fort, il est à noter que l'état originel du fort est depuis longtemps oublié : les fossés sont comblés, les ouvrages extérieurs ont disparu, les glacis et les bastions sont couverts de bâtiments modernes.

Reste à voir quelle surface et quel contenu seront alloués à l'espace de mémoire et d'histoire du fort d'Issy, lieu historique important du siège de Paris de 1870 et des événements de la Commune en 1871.

Avec le fort de Vanves, son voisin, ils sont les deux derniers forts de type bastionné à subir un siège en France. Ironie de l'Histoire, leur vainqueur est le général Séré de Rivières, futur concepteur des forts de la seconde ligne de défense de Paris.

## 2- UNE SECONDE VIE POUR LES CASERNES

### A- LA CASERNE HEUDELET (DIJON)

La caserne Heudelet fut construite en 1879, dans le cadre de l'aménagement du camp retranché de Dijon, pour abriter les quartiers de cavalerie, notamment ceux du 26<sup>e</sup> dragons.

En 1996, l'armée quitte le site. S'ensuit alors une période de négociations entre la Chambre de commerce et d'industrie de la Côte d'Or et la ville de Dijon d'une part, et le ministère de la Défense d'autre part. Celles-ci sont difficiles, mais un compromis est trouvé, grâce aux études engagées par la Mission pour la réalisation des actifs immobiliers (MRAI). La caserne Heudelet est donc rachetée en 1998 par la ville de Dijon.



Bâtie à l'origine aux portes de la ville, la caserne est maintenant située dans une zone entièrement urbanisée. Elle se trouve aujourd'hui entre le centre ville et le quartier d'affaires Pouilly, entourée des nouveaux quartiers qui se sont développés tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. L'intégration de ce bâtiment au cœur même de la ville était déjà un premier défi. Sa reconversion un deuxième.

Dans cet espace de 5,15 hectares, dont 2,6 de bâtis, la ville a choisi d'installer le siège de la communauté d'agglomération du Grand Dijon, ainsi que quelques autres sièges d'administrations publiques locales.

La réalisation du chantier a été placée sous la maîtrise d'ouvrage de la Société économique mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SEMAAD) et la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecte dijonnais AERIA. Le coût des travaux s'élève à 14,6 millions d'euros. Le chantier a été livré le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Ce type de reconversion qui impulse une forte dynamique sociale et économique, est une bonne occasion pour faire redécouvrir aux dijonnais leur patrimoine, qui de lieu fermé, est devenu un espace ouvert et verdoyant.

Les murs d'enceinte ont été rasés, et l'ancienne place d'armes a été aménagée en place publique ouverte sur la ville. Les architectes ont également créé une voie principale qui traverse le site et le lie aux quartiers proches. Le désenclavement de la caserne est ainsi opéré.

Le bâtiment principal de la caserne, entièrement réaménagé pour accueillir des bureaux, a été augmenté d'une vaste salle de réunion de 200 places en hémicycle, équipée de dispositifs multimédias. Une verrière, en forme de galerie, assure la liaison entre le bâtiment principal et cette salle de réunion en accueillant régulièrement des expositions.

L'architecture et l'aspect du bâtiment principal ont été respectés au maximum compte tenu des exigences d'utilisation et des diverses normes à respecter. Une partie des bâtiments secondaires a été rasée afin d'ouvrir le lieu vers la ville.

Les anciennes écuries qui présentaient un intérêt architectural certain, ont été conservées afin d'être restructurées pour accueillir des activités tertiaires : espaces d'expositions, résidences d'artistes, etc.

Les abords ont été engazonnés et arborés. Ainsi structurés et accueillants, ces espaces sont accessibles à tous.

Les multiples établissements militaires bâtis au XIX<sup>e</sup> siècle permettent une diversité de reconversions adaptées aux besoins d'une ville et de son agglomération. La caserne Heudelet et l'agglomération dijonnaise en sont l'exemple parfait.

La réhabilitation de la caserne Heudelet s'est faite au sein d'un vaste projet (2003-2009) de reconversion des patrimoines militaires inclus dans le tissu urbain dijonnais. On peut notamment citer :

- L'hôpital militaire Hyacinthe-Vincent (dont l'activité a cessé en 1998), qui se voit reconverti pour accueillir plusieurs éléments ;



Fig. 3.  
Caserne Heudelet  
de Dijon (vue de  
la façade ouest).  
(Crédit : J. Vidal)

- le CHU s'est porté acquéreur d'une zone d'environ 2 hectares pour y construire un pôle biologique ;
- 450 logements vont être construits sur une zone de 4 hectares constituée par les bâtiments de l'hôpital ;
- un espace boisé de 4,8 hectares sera transformé en parc urbain, qui sera géré par la ville de Dijon.
- l'ancienne caserne Junot (9,3 hectares) située entre le centre-ville et le quartier de la Toison d'Or, accueille aujourd'hui un nouveau quartier d'habitation issu des besoins de la ville et de l'agglomération, avec notamment un grand nombre de logements à loyers modérés, offrant ainsi une réelle mixité sociale.

Des commerces et des équipements sociaux-culturels et sportifs animent ce nouveau pôle urbain pour en faire un quartier accueillant et vivant.

La ville et son agglomération sont fières de cette réhabilitation, preuve en est avec l'ouverture annoncée de la caserne lors des Journées du patrimoine.

#### **B- LA CASERNE VILLARS (MOULIN-SUR-ALLIER)**

Construite entre 1770 et 1782 à Moulin-sur-Allier, la caserne Villars (originellement nommée caserne de la Madeleine) a tout d'abord accueilli un régiment de dragons. En 1810, la caserne est remise par décret impérial à la ville de Moulins, qui la transforme en dépôt de mendicité. De 1844 à 1929, elle reprend son activité de caserne, mais n'est rendue civile qu'en 1981, avec le départ des derniers gendarmes qui l'occupaient.

En 1983, la ville de Moulins fait raser une partie des bâtiments de la caserne, afin d'implanter un parking. La caserne n'a été sauvée de la démolition que par un classement au titre des Monuments historiques en 1984.

Au milieu des années 1990, la Bibliothèque nationale de France, l'Opéra de Paris et la Comédie française, décident, conjointement avec le ministère de la Culture, de créer le Centre national du costume de scène et de la scénographie (CNCSS). Ce projet vise à préserver et à faire connaître au plus grand nombre une riche collection d'environ 8 500 costumes, dont certains conçus par de grands couturiers, auxquels il faut ajouter des décors de théâtre et d'opéra peints sur toile.

L'objectif était, plutôt que de la créer sur Paris, de décentraliser cette nouvelle institution afin de faciliter le développement culturel d'une région. Plutôt que de faire construire un nouveau bâtiment, le ministère de la Culture a décidé de collaborer avec le ministère de la Défense, via la MRAI, et leur choix s'est porté sur la caserne Villars, à Moulins, après concertation avec les élus locaux.

Ce projet est consacré Grand Projet en Région. En tant que ministre du Logement, Pierre-André Périssol, député de l'Allier, obtient en 1996 le financement du projet avec une prise en charge exceptionnelle par l'État, complétée par un soutien de la Ville, du Département et de la Région.

Le projet architectural porte sur la réhabilitation du corps principal de la caserne Villars et la construction d'un bâtiment neuf qui lui est accolé au sud et reprend la disposition et la volumétrie d'une aile détruite.

La conception de ce bâtiment, destiné à abriter les réserves, est confiée aux architectes Jacques Budin et Jean-Michel Wilmotte. Ce bâtiment de réserves a été conçu en vertu de toutes les normes de conservation préventive, et se veut fonctionnel afin d'assurer dans les meilleures conditions la conservation des collections. Réalisé en béton et revêtu d'une sorte de cote de maille métallique, ce bâtiment à l'aspect contemporain se détache clairement du style classique du reste de la caserne, mais sans pour autant le ternir.

Le bâtiment principal a été restauré en respectant au mieux l'architecture originale. Malgré tout, l'abandon, les intempéries et des aménagements réalisés dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle ont rendu nécessaire l'intervention de matériaux et de techniques modernes.

A l'origine, la caserne était prévue pour héberger environ 270 hommes. Les travées du rez-de-chaussée accueillait les écuries, tandis que les chambrées des soldats étaient situées à l'étage. L'architecture du bâtiment, avec ses grands espaces (4 500 mètres carrés d'exposition)

et sa grande hauteur sous plafond, permet une grande souplesse au niveau de la scénographie, avec de larges vitrines et une facilité d'exposition pour les grands décors peints.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, la caserne Villars accueille le Centre national du costume de scène et de la scénographie. Ce projet est important car il scelle au niveau national les partenariats prônés par les protocoles d'accords Culture-Défense.

Un ancien lieu de vie militaire accueille une institution culturelle de premier plan, née d'un projet concerté entre les divers acteurs : la DRAC Auvergne, la Direction des musées de France, la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, et le ministère de la Défense.

En plus de son activité de conservation et d'exposition des costumes de scène, le CNCSS a pour mission l'accueil des publics, des scolaires pour des activités pédagogiques, et le transfert des savoir-faire, notamment dans le domaine de la restauration des textiles et des métiers de la scène.

Il possède ainsi un auditorium (100 places) et un centre de documentation, et est le centre de ressources national pour toutes les questions et les problématiques relevant de la scénographie.

### 3- DES SITES EN ATTENTE DE RECONVERSION

#### A- LE FORT DE VILLIERS (NOISY-LE-GRAND)

Le fort de Villiers fait partie de la seconde ceinture de forts d'Île-de-France, conçue par le général Séré de Rivières, ceinture destinée à protéger Paris d'un nouveau siège après celui de 1870-1871. Construit de 1878 à 1880, le fort est aujourd'hui menacé de destruction pure et simple.

Comme son nom ne l'indique pas, le fort de Villiers se trouve sur la commune de Noisy-le-Grand. Celle-ci est propriétaire du fort depuis 2001, après l'avoir acheté 150 000 €.

Aujourd'hui, le fort couvre environ 4 hectares en bordure de l'autoroute A4, au sud de la Seine-Saint-Denis. Des associations sportives (club de tir, association de colombophilie) y ont été hébergées jusqu'en décembre 2007.

Depuis, son accès est interdit par arrêté municipal de péril notamment à cause de l'état de la passerelle d'accès et des arbres morts ou instables présents sur le site depuis la tempête de 1999.

Quasiment invisible car recouvert par la végétation depuis plusieurs années, le site est aujourd'hui bordé d'installations sportives, d'un lotissement pavillonnaire, d'immeubles et d'un terrain vague. Il est accessible en 20 minutes d'autobus, depuis le centre ville de Noisy-le-Grand, et est également très proche du cœur de ville de Villiers-sur-Marne, commune limitrophe. Le fort ne figure pas à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

En 2007, un arrêté municipal fermait le fort, avec pour but possible son arasement pour construire en lieu et place des logements sociaux.

L'inquiétude sur le devenir du fort a fait naître l'Association de sauvegarde du Fort de Villiers, qui souhaite son inscription à l'inventaire des Monuments historiques, afin de favoriser sa conservation, et contribuer à le faire sortir de l'anonymat.

Cette association souhaite également une réhabilitation (du fort) pour lui redonner une seconde vie, si possible en générant des emplois, et tout en respectant ses qualités architecturales. Cette association s'appuie notamment sur des études d'urbanisme et d'aménagement sur le fort et son quartier.

De son côté, l'équipe municipale refuse de travailler avec cette association, prétextant que « son but est d'ennuyer le maire ». Cette association a eu au moins le mérite, aux travers d'exemples franciliens et nationaux, de montrer au maire que des solutions de reconversions existaient. Celui-ci serait cependant plus attiré par des projets du type du Fort Numérique d'Issy-les-Moulineaux.

Comment faire renoncer les collectivités aux offres des promoteurs et les amener à considérer leur patrimoine militaire comme un atout économique, culturelle et touristique viable ?

Peut-être en citant cette phrase d'Alain de la Bretteche, Président des Journées juridiques du patrimoine , « quand on se bat pour le patrimoine, on se bat aussi pour l'emploi qu'il génère ».

## **B- VERSAILLES ET LE QUARTIER DE SATORY**

Le plateau de Satory, au sud de Versailles, est l'un des grands pôles militaires d'Île-de-France : il accueille entre autres la 3<sup>e</sup> Base de soutien au commandement, la Direction centrale du matériel de l'armée de Terre, la Section technique de l'armée de Terre (STAT), le 1<sup>er</sup> Groupe blindé de la Gendarmerie nationale et le GIGN, sans compter le 5<sup>e</sup> régiment du génie (RG) stationné à Versailles même.

Avec l'actuelle réorganisation des armées, Versailles perd le 5<sup>e</sup> RG (2010) et la STAT (2011). Surtout, l'armée a souhaité mettre en vente une grande surface de terrains à Satory. Cela offre de multiples pistes de réaménagements, sur des surfaces de grandes ampleurs, 14,5 hectares pour Satory et complexifié par la pollution (essentiellement pyrotechnique) des terrains.

Etienne Pinte (ancien maire de Versailles, en activité jusqu'en juin 2008) et son équipe municipale avaient lancé l'idée que le plateau de Satory puisse accueillir le Grand Prix de France de Formule 1, mais cette hypothèse n'a pas eu de suite. L'implantation de logements sociaux a également été évoquée.

La partie est de Satory est restée militaire. La Défense y prévoit la réalisation de nouveaux logements militaires, ainsi que des opérations de réhabilitations de bâtiments existants.

Pour la partie ouest, la plus vaste, la ville de Versailles a décidé de proposer plusieurs projets, en profitant de l'opération d'intérêt national autour du plateau de Saclay (pôle de compétitivité pour l'enseignement, la recherche et le développement) pour permettre le développement de l'ensemble de la zone. Cela passe par l'accueil de plusieurs projets :

- mise en œuvre des projets autour du pôle de compétitivité MOV'EO dont les domaines d'activités sont : l'énergie et l'environnement, la mécatronique , ou encore la sécurité routière ;
- accueil de l'INRETS (Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité), un laboratoire du ministère de l'Équipement, prévu pour 2010 ;
- accueil de l'ESTACA, une école d'ingénieurs spécialisée dans le domaine de l'aéronautique et de l'automobile.

Aujourd'hui MOV'EO regroupe 66 grandes entreprises, 56 PME et 44 laboratoires qui travaillent sur 45 projets de recherche et de développement. Pour que l'ensemble de ce nouveau pôle soit cohérent, la mise en place d'un schéma d'urbanisme global va être lancée.

Les premiers retours de ces projets sont visibles, ainsi le 7 octobre 2008 s'est tenu le congrès VISION sur les pistes de Nexter, à Satory, réunissant des constructeurs automobiles et des équipementiers autour de problématiques automobiles liées à la sécurité routière.

Avec l'accueil d'une école d'ingénieurs se pose le problème du logement étudiant, quasi inexistant à Versailles malgré la présence d'une université. Cela serait en partie résolu par la reconversion de la caserne Vauban (situé à proximité du Château de Versailles) en résidence étudiante, rentrant ainsi dans le cadre d'accords nationaux entre la Défense et l'Éducation nationale. La caserne Vauban fera l'objet d'une restauration conduite par Frédéric Didier, architecte en chef des Monuments historiques. Une partie sera réservée à des logements de fonction du ministère de la Défense.

La zone dite des Matelots et des Mortemets, qui accueille le 5<sup>e</sup> RG, pourrait être versée au domaine du Château de Versailles, et dans le cas contraire, resterait au sein des armées.

Cet exemple permet de montrer que lorsqu'une collectivité, ici la ville de Versailles, est animée par un projet cohérent, elle est capable de donner une seconde vie à un site, même si celui-ci ne bénéficie pas d'un grand nombre d'atouts.

Les réalisations présentées ne sont que des exemples parmi d'autres.

Travailler, se divertir ou habiter dans un bâtiment chargé d'histoire et pourvu d'une architecture puissante, plutôt que dans des bureaux ou appartements standardisés et sans âme, cela doit être l'envie d'un bon nombre de citoyens. Aujourd'hui, réaliser cette envie est possible, comme le montrent les projets et réalisations précédemment cités.



La matière première à ces projets ne manque pas, ne reste plus qu'aux décideurs à avoir la volonté de tenter un pari de reconversion parfois risqué, mais important pour l'image et la culture d'un territoire.

## *Bibliographie*

GODET O., FOUGEIROL B., *Patrimoine reconverti*, Paris, Scala, 2007.

DOUDIÈS A., « Une université dans un fort Vauban », *Le moniteur*, n° 4778, juin 1995, p. 52-53.

BRUNO A., « Le fort Vauban à Nîmes », *La Revue*, n° 13, décembre 1995, p. 19.

« Dossier : sites militaires », *Versailles magazine*, octobre 2008, p. 16-23.

<http://www.architecture-studio.fr/Architecturestudio.php?rubrique=EtudesDetail&ID=ISY3>  
Diaporama d'images de synthèse préfigurant le fort numérique d'Issy, par Architecture Studio, cabinet d'architectes lauréat du concours.

[www.cncs.fr](http://www.cncs.fr). Site officiel du Centre national du costume de scène et de la scénographie.

<http://www.wilmotte.fr/pge/realisations/detail.php?project=234&type=300&keywords=&continent>

Photographies du CNCS sur le site de l'architecte J.-M. Wilmotte.

[www.asfv.eu](http://www.asfv.eu). Site officiel de l'association de sauvegarde du fort de Villiers.

Dossiers électroniques de l'inventaire général du patrimoine culturel (service de l'inventaire, Région Bretagne).

## *L'auteur*

Christophe POMMIER

Ingénieur-conseil en tourisme culturel.

Directeur associé Cabinet Piette-Pommier.

*Association « Valoriser les patrimoines militaires »*

*[www.valoriser-patrimoines-militaires.fr](http://www.valoriser-patrimoines-militaires.fr)*

*Octobre 2010*